



Master en Sciences de l'Environnement

Règlement de stages

STAGE PROFESSIONNEL

En application de l'article 18 du règlement du MSc en sciences de l'environnement, les étudiant·e·s peuvent réaliser un stage professionnel dans une entreprise privée, une administration publique, un bureau d'étude, une association, une organisation non gouvernementale ou un institut de recherche. Le stage ne peut en aucun cas être réalisé au sein de l'UNIL. Un membre de l'UNIL peut être un·e collaborateur·trice minoritaire dans le projet de stage mais ne peut en être l'hôte principal.

Projet

L'étudiant·e propose au superviseur·euse du mémoire de Master un projet pour son expérience en entreprise ou en administration. Si le/la superviseur·euse soutient le projet, il est soumis au Comité scientifique pour approbation.

Validation

Une convention est établie entre l'étudiant·e, le/la superviseur·euse du mémoire et le/la responsable du stage dans l'entreprise/l'administration, réglant notamment les modalités d'engagement, de rémunération, et les objectifs de l'expérience en entreprise ou en administration, ainsi que le nombre de crédits ECTS octroyés. Le nombre de crédits alloués au stage est calculé sur la base de 1,2 ECTS par semaine de travail à plein temps (42 heures), dans la limite de 20 ECTS pour les stages excédant 17 semaines. Le nombre de crédits inclut la rédaction du rapport et, le cas échéant, la préparation de la soutenance orale.

Le stage et les crédits ECTS correspondants sont validés par le/la superviseur·euse du mémoire sur la base de :

- un rapport rédigé par l'étudiant·e, accompagné d'un certificat d'activité et d'un formulaire d'évaluation établis par l'organisme hôte et les documents produits par l'étudiant·e ;
- une présentation orale pour une expérience en entreprise ou en administration crédités de 10 ECTS et plus et d'une appréciation des signataires de la convention.

Les documents relatifs au rapport, à la soutenance et à l'évaluation des stages sont fournis sur la page dédiée du site web du Master.

Mémoire de master

Le/la superviseur·euse du mémoire de Master devra s'assurer que le sujet du stage est distinct du travail de mémoire. L'étudiant·e clarifie avec son/sa superviseur·euse de mémoire de master et le/la responsable du projet dans l'entreprise, les modalités de réalisation du mémoire et son articulation avec le rapport de stage.

Programme de stage SEMP en Europe

Des stages à l'étranger dans l'UE peuvent donner lieu à des bourses de mobilité.

Ces stages doivent correspondre aux conditions énoncées par l'UNIL :

<https://www.unil.ch/perspectives/home/menuinst/offres-de-stageemploi/trouver-un-stage/stages-a-letranger.html>

Procédure pour effectuer un stage professionnel

1. Trouver un projet de stage (rémunéré ou non) au moins 6 mois avant le début envisagé (comme dans le cas des mobilités).
2. Compléter le formulaire *Convention de stage* en collaboration avec le/la superviseur·euse du mémoire de Master et le/la responsable du stage au sein de la structure d'accueil. Ces spécifications doivent être suffisamment précises pour permettre au comité scientifique d'évaluer l'éligibilité du stage.
3. Remettre le formulaire rempli et signé au secrétariat du Master **au plus vite**.
4. La demande sera examinée et approuvée par le comité scientifique qui

rendra sa décision dans les meilleurs délais.

5. A la fin du stage, rédiger un rapport final. Une présentation orale est exigée pour une expérience en entreprise ou en administration de 10 crédits ECTS ou plus.
6. Remettre le certificat d'activité établi par l'organisme hôte, le formulaire d'évaluation et le rapport final au secrétariat du master.

Lausanne, mai 2021

Le Comité scientifique du Master en sciences de l'environnement

